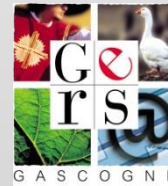




LA GARANTIE JEUNES DANS LE GERS



LE CADRE REGLEMENTAIRE

La préconisation du Conseil européen

concernant l'établissement d'une « Garantie pour la jeunesse » du 22 avril 2013 qui recommande aux États membres de veiller à ce que dans un délai de 4 mois suivant la perte de leur emploi ou de la sortie de l'enseignement, les jeunes de moins de 25 ans se voient proposer « un emploi de qualité, une formation continue, un apprentissage ou un stage ». La Garantie Jeunes française est un des maillons de la réponse française à la Garantie pour la jeunesse.

Le décret n° 2013-880 du 1er octobre 2013

relatif à l'expérimentation de la « garantie jeunes ». ...il est institué à titre expérimental une « garantie jeunes », qui a pour objet d'amener les jeunes en situation de grande précarité vers l'autonomie par l'organisation d'un parcours d'accompagnement global, social et professionnel, vers et dans l'emploi ou la formation.

LE CADRE DE LA GARANTIE JEUNES



Une garantie à une première expérience professionnelle

avec un contrat réciproque d'engagements entre un jeune bénéficiaire et la mission locale pour une durée d'un an.

Une garantie de ressources

afin d'appuyer cet accompagnement et en fonction de ses ressources, avec une allocation forfaitaire mensuelle d'un montant de 452.21 €, cumulable totalement avec les revenus d'activité jusqu'à 300 € et dégressive

Un accompagnement vers et dans l'emploi

en cas d'accès du jeune à un emploi durable, la mission locale assure également un suivi d'appui à l'intégration, tant auprès du jeune que de l'employeur, pendant une durée pouvant aller jusqu'à 6 mois en fonction des situations d'emploi.

LES JEUNES PRIORITAIREMENT ÉLIGIBLES



Public cible

Suite aux échanges avec nos partenaires et notamment le Conseil Départemental dans le cadre du RSA, seront prioritairement proposés, les jeunes « **NEET** » (ni en emploi, ni en formation, ni en éducation) suivants :

- Jeunes en rupture ou n'ayant peu ou pas de soutien familial, connaissant des situations de précarité et de vulnérabilité, repérés souvent dans le cadre du Fonds d'Aide aux Jeunes
- Jeunes accompagnés par la PJJ ou le SPIP
- Jeunes issu d'un foyer bénéficiaire du RSA
- Jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance

LE REPERAGE DES JEUNES



Le repérage des jeunes est réalisé par les conseillers de la Mission Locale, mais aussi par les partenaires :

- Pôle Emploi
- Conseil Départemental
- Protection Judiciaire de la Jeunesse
- SPIP
- Education Nationale
- Associations locales (d'insertion, Croix Rouge, secours populaire, ...)
- Acteurs de la Politique de la Ville

Des réunions d'information sont organisées à destination des partenaires afin de présenter le **cadre général du dispositif et les modalités de mise en œuvre**, notamment les procédures d'orientation du jeune jusqu'à la constitution du dossier du jeune pour présentation à la Commission d'Attribution.

L'ENTREE DANS LE DISPOSITIF

1. Le dossier de candidature

Etabli par les structures qui orientent, comprenant une fiche de liaison et des pièces constitutives du dossier

2. Réception des dossiers par la MLE et préparation de la commission d'attribution et de suivi

Composition de la commission : Présidente de la Mission Locale, Directrice de la ML ou son représentant, Conseillère Coordinatrice de la Garantie Jeunes, Préfet du Gers, Directrice de la Direccte, Directrice territoriale Pôle Emploi, Directeur du SPIP, Inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant, Directrice Générale de l'Action sociale ou son représentant

3. L'organisation du dispositif

Des ateliers collectifs et un suivi individuel, des périodes professionnelles et de la formation (SST, Gestes et Postures, et Habilitation électrique)

UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL ET INTÉGRÉ

L'accompagnement doit permettre au jeune de **développer son savoir agir**. Il doit l'amener à se projeter dans une trajectoire professionnelle à court et moyen terme, en nouant des collaborations avec les employeurs lui permettant de construire un projet professionnel.

Un **contrat d'engagements** réciproques entre le jeune et la mission locale d'un an, renouvelable sur décision de la commission .

Une **démarche à temps plein** à dimension **collective**, développant des pratiques de coopération et de communauté de travail.

Des entrées dans le programme par promotion d'une moyenne de **15 jeunes**.

Une **approche personnalisée**, pour un suivi individuel : un binôme de conseillers dédiés à temps plein dont un conseiller référent, identifié pour chaque jeune.

Un **programme d'actions hebdomadaires** combinant actions collectives, expériences de travail, élévation du niveau des connaissances et suivi social.

LES ENGAGEMENTS



Le Jeune s'engage à :

- ✓ s'investir pleinement,
- ✓ à suivre un accompagnement personnalisé,
- ✓ à rechercher des opportunités d'emploi,
- ✓ à accepter les mises en situation professionnelles,
- ✓ à déclarer chaque mois ses ressources d'activité

La Mission Locale s'engage à :

- ✓ accompagner le jeune avec des ateliers collectifs et un conseiller référent,
- ✓ l'aider à résoudre ses difficultés en matière de mobilité, de santé, de logement avec les partenaires du territoire,
- ✓ appuyer le jeune dans sa recherche d'expériences d'emploi et de formation

L'OPERATIONNALITE DU DISPOSITIF



Un objectif de **195 jeunes** sur 8 mois pour 2015 répartis sur 13 promotions

80 jours en période professionnelle

Un accompagnement sur **12 mois**

Un déploiement prévisionnel sur 3 sites :

- Auch, depuis mai 2015
- Condom, à compter de novembre 2015
- L'Isle-Jourdain, à compter d'octobre 2015

Moyens humains 5 personnes, 1 conseillère coordinatrice, 3 conseillers référents et 1 chargée d'accueil

L'OPERATIONNALITE DU DISPOSITIF



Moyens techniques un espace dédié de 200 m², 2 grandes salles pour l'accueil des jeunes, une salle « détente » pour les jeunes, un équipement multimédia, accueil et des bureaux pour les conseillers

Offre de services de la Mission locale et la construction d'une Offre Garantie Jeunes

Une « **boîte à outils** » GJ et un **questions/réponses** mis à jour régulièrement

Des réseaux, des partenaires, le secteur économique